

## LOCATION / PRÊT DE L'AUDITORIUM – DEMANDE

→ Vous devez contacter au préalable l'école de musique (02 33 01 76 15 ou [ecoledemusique.lespieux@lecotentin.fr](mailto:ecoledemusique.lespieux@lecotentin.fr)) le plus tôt possible afin de vérifier la disponibilité de l'auditorium au regard de son planning d'utilisation.

→ Adresser ensuite ce formulaire rempli et accompagné d'un courrier au moins 3 semaines avant la date souhaitée à  
M. le Président du Pôle de Proximité des Pieux,  
31 Route de Flamanville, 50340 LES PIEUX.

**Structure organisatrice :** .....

Cochez  
une  
seule  
case

Association Loi 1901

Établissement d'enseignement ou de formation

Non professionnel

Professionnel indépendant / entreprise

Association de parents d'élèves

Collectivité locale

Comité d'entreprise

**Adresse :** .....

**Nom et qualité du responsable :** .....

**Compagnie d'assurance et n° de contrat :** .....

*Attention, une attestation est à fournir obligatoirement au secrétariat au maximum 1 jour avant le début de la location !*

**Contact**

**Nom :** .....

**Adresse :** .....

**Téléphones :** .....

**Intitulé de votre événement :** .....

Répétition uniquement

Répétition ou préparation, puis manifestation

**Contenu** (programme succinct, intervenants, groupes, etc.) :

**Date(s) et horaires de l'événement :** .....

**Horaires de réservation souhaités :** .....

**Prix d'entrée :** .....

*Nous vous rappelons que la billetterie, la rémunération des artistes et les frais SACEM sont à la charge de l'organisateur*

**Aurez-vous besoin de matériel scénique :**  oui  non

*La manipulation du matériel scénique (sonorisation, projecteurs, tentures, etc.) ne peut être effectuée que par le technicien désigné par la Collectivité. Son utilisation est comprise dans le tarif de location.*

*La fiche technique de l'auditorium et de son matériel est disponible sur simple demande.*

**Apportez-vous des décors & structures :**  oui  non

*Attention ! tous les décors ou structures doivent être classés au feu M1.*

*Dans le cas contraire, vous devrez faire appel à une prestation extérieure SSIAP, exclusivement à votre charge.*

**Optez-vous pour le "supplément ménage" :**  oui  non → *vous devrez assurer le nettoyage des locaux*

*Coût supplémentaire exclusivement à votre charge (voir tarifs au dos).*

*Cadre réservé à l'école de Musique*

**Demande acceptée :**  oui  non  sous réserve : .....

**État des lieux : entrant :** ..... **sortant :** .....

# ÉCOLE DE MUSIQUE DES PIEUX

## TARIFS DE LOCATION DE L'AUDITORIUM

### 2024-2025

Délibération 2019-04-026 du 19 juin 2019 – Commune des Pieux

Tarifs par jour	Manifestations à Entrées libres		Manifestations à Entrées payantes	
Utilisateurs	Territoire Pôle de proximité des Pieux	Hors Territoire Pôle de proximité des Pieux *	Territoire Pôle de proximité des Pieux	Hors Territoire Pôle de proximité des Pieux *
Associations loi 1901	68,50 €	137 €	137 €	274 €
Associations de parents d'élèves & spectacles d'enfants	gratuit	137 €	gratuit	274 €
Établissements : - d'enseignement - de formation (type AFPA, Greta...)	gratuit	137 €		
"Villes en scène"	gratuit	gratuit	gratuit	gratuit
Non professionnels	137 €	411 €	274 €	822 €
Comités d'entreprise	548 €	822 €	1 096 €	1 644 €
Professionnels indépendants, Entreprises	1 096 €	1 096 €	2 192 €	2 192 €
Supplément ménage	45,67 €			

\* En fonction des disponibilités.

Une répétition pour préparer une manifestation est considérée comme une location, avec un abattement de 50 % du tarif applicable (sauf supplément ménage).

Si l'événement est à but caritatif, la gratuité sera appliquée (sauf supplément ménage).

N.B. : toutes les autres situations ne figurant pas dans la grille tarifaire seront étudiées au cas par cas, en fonction des disponibilités de la salle, et feront l'objet d'une décision du Président de la Communauté d'Agglomération du Cotentin, sur avis du Président de la Commission de Territoire du Service Commun.